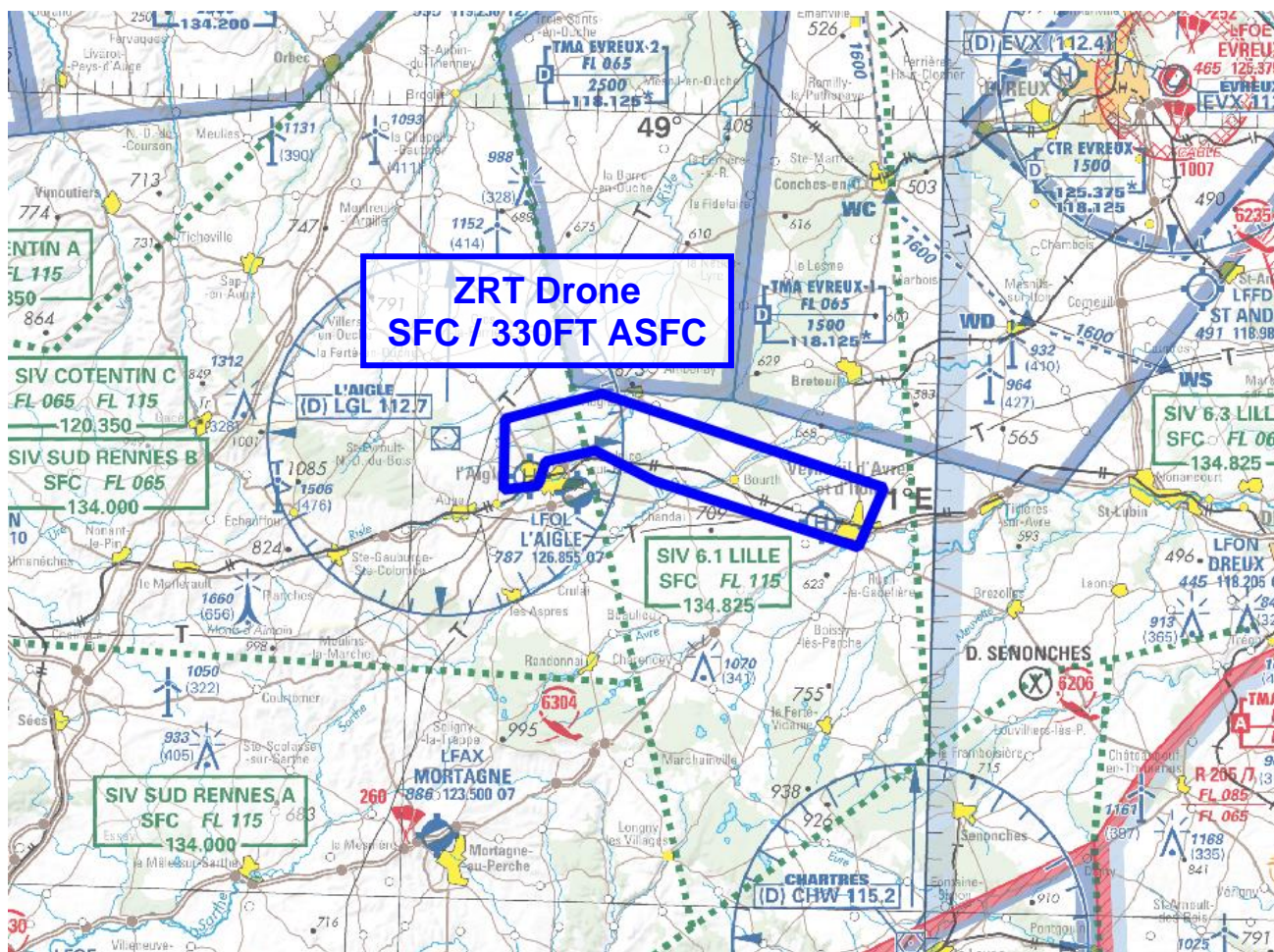


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) au profit de vols d'aéronefs sans équipage à bord hors vue, entre les centres hospitaliers de L'Aigle (61) et de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton (27)

En vigueur : Du 01 janvier au 31 décembre 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : L'Aigle Saint Michel LFOL
Hélistations : L'Aigle centre hospitalier, Verneuil sur Avre centre hospitalier



Extrait carte OACI VFR au 1 / 500 000 - Edition 2024 IGN

ACTIVITÉ	
Vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue de jour et de nuit.	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
Activable H24 sauf JF.	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
LILLE INFO :	134.825 MHz
RENNES INFO :	134.000 MHz
STATUT	
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.	

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sûreté ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact téléphonique avec le responsable des opérations.
TEL : 02 79 58 00 24.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par LILLE INFO ou RENNES INFO.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales**

48°48'13"N, 000°35'13"E
48°49'17"N, 000°40'44"E
48°46'01"N, 000°57'05"E
48°43'44"N, 000°55'42"E
48°46'02"N, 000°43'53"E
48°47'07"N, 000°40'27"E
48°46'39"N, 000°37'38"E
48°45'44"N, 000°37'13"E
48°45'32"N, 000°35'16"E
48°48'13"N, 000°35'13"E

Limites verticales

SFC / 330 ft ASFC